



## Héritage et bien immo

-----  
Par Ma\_corse

Bonjour

Je poste ici une question que l'on se pose:

Je viens d'acquérir un appartement avec ma nouvelle compagne (à 50/50), nous ne sommes ni marié ni pacsé. J'ai un enfant d'une précédente relation.

Nous nous posons la question : s'il m'arrivait quelque chose, la moitié de ce bien reviendrait donc à mon enfant (qui a tout juste 5 ans)

La mère de celui-ci aurait elle quelque droit que ce soit sur cet héritage, autrement dit, ma compagne risquerait elle d'être ennuyée et forcée à vendre l'appartement ou à racheter la part de mon enfant si mon ex-compagne l'exige?

Merci d'avance pour vos lumières

-----  
Par ESP

Bonjour

Rien à craindre, vous n'avez jamais été marié avec vos ex compagne, mère de l'enfant.

Si vous disparaissiez, cet enfant sera nu-propriétaire, votre compagne actuelle sera usufruitière de votre part.

Pour cela, 2 solutions:

-Le testament est possible mais mieux vaut être pacsés pour l'exonération de droits de succession, sans cela...60%

-Le démembrement croisé, qui a ma préférence, parlez en avec votre notaire.